

TL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-80 du 22 Février 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO
Ministre de la Culture de la Jeunesse
et des Sports de l'intérim du Camarade
Martin Dohou AZONHIHO, Ministre du
Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 19 Février
1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

Vu l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret n°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET

Article 1er.- Pour compter du 19 Février 1988 le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est
chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEKREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTAS-MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde ~~anc.~~ 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORB 1.